

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Corruption : Mamba a-t-il ce

LE dénouement spectaculaire de plusieurs procès sanctionnés par des non-lieux ou des mises en liberté provisoire a réussi à créer, dans l'opinion nationale, le doute sur la réelle indépendance de la justice. Mais pour le chef d'État, Ali Bongo Ondimba, la corruption ne saurait durablement faire son lit au Gabon. Aucune affaire ne sera étouffée même si elle ne bénéficie plus du même engouement médiatique. La justice prendra son temps mais ira jusqu'au bout de ses enquêtes, a-t-il prévenu. Plusieurs affaires brûlantes devraient donc être remises sur la table de la justice.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

LA mise en accusation, l'incarcération puis la libération de plusieurs hautes personnalités soupçonnées de prévarication ont laissé croire - à juste titre -

Les nombreux lobbies tapis dans les arcanes du pouvoir ont-ils réussi à définitivement faire taire la « justice » et à faire ravalier à Mamba son venin ?

à l'opinion nationale à un essoufflement voire une mise à mort de l'opération « mains propres » Mamba.

Si les avocats des principaux accusés ont pu se réjouir des dénouements inespérés, voir spectaculaires des

différents procès à la Cour criminelle Spéciale (CC), il ressort, pour le citoyen lambda, un sentiment de déception qui fait dire à certains qu'il y aurait manipulation voire faits de corruption dans les plus hautes instances judiciaires du pays.

Les nombreux lobbies tapis dans les arcanes du pouvoir ont-ils réussi à définitivement faire taire la « justice » et à faire ravalier à Mamba son venin ? Aujourd'hui, comme par défiance, beaucoup de prévenus cités ou soupçonnés d'avoir trempé dans des affaires de détournements de plusieurs milliards de francs se pavanent dans les rues du pays en s'offrant même des bains de foule sous l'œil hagard des petits « justi-

ciables ».

La corruption est-elle inattaquable au Gabon ? Faut-il se réjouir du classement du Gabon dans le trio de tête des pays africains les plus corrompus d'après la dernière enquête réalisée par Afrobaromètre dans 35 pays africains et publiée par l'ONG Transparency International ? Actions* Pour le Chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, il n'en est rien. Et de le rappeler dans l'entretien exclusif accordé le mercredi 15 octobre à notre Rédaction. Aucune affaire ne sera étouffée même si elle ne bénéficie plus du même engouement médiatique. La justice prendra son temps mais ira jusqu'au bout de ses enquêtes, a-t-il prévenu.

Le renforcement de l'arsenal juridique en matière de corruption et la création d'un ministère exclusivement dédié à ce fléau sont la preuve de l'obstination de l'Exécutif à punir « tout comportement malveillant ». « Jamais autant qu'aujourd'hui l'accent a été mis sur la lutte contre la corruption au Gabon. Je suis farouchement déterminé à ce que ce combat continue. Le Gabon ne saurait être à la traîne des exigences internationales. C'est une question d'éthique, de morale, mais aussi d'efficacité. L'opération Mamba reste plus que jamais d'actualité. Mais, reconnaissons que conduire des enquêtes rigoureuses dans le strict respect des règles de procédure demande du temps et de l'objectivité. Et le temps de la justice n'est pas le temps médiatique, ni même le temps

politique. Compte tenu de la gravité des faits reprochés aux personnes incriminées, il faut être extrêmement précautionneux. Mais notre appareil de lutte anticorruption ne se résume pas à l'opération Mamba. Un ministre dédié à la lutte contre la corruption a été nommé en juin dernier. Et il y a quelques mois, j'ai promulgué un nouveau Code pénal qui renforce les sanctions en matière de corruption. Ses dispositions sont parmi les plus sévères en Afrique. Toutes choses qui font du Gabon, un pays qui a décidé de prendre ses responsabilités sur cette question », a insisté le président de la République, Ali Bongo Ondimba. Plusieurs dossiers devraient ainsi être rouverts par la Cour Criminelle spéciale (CSS).

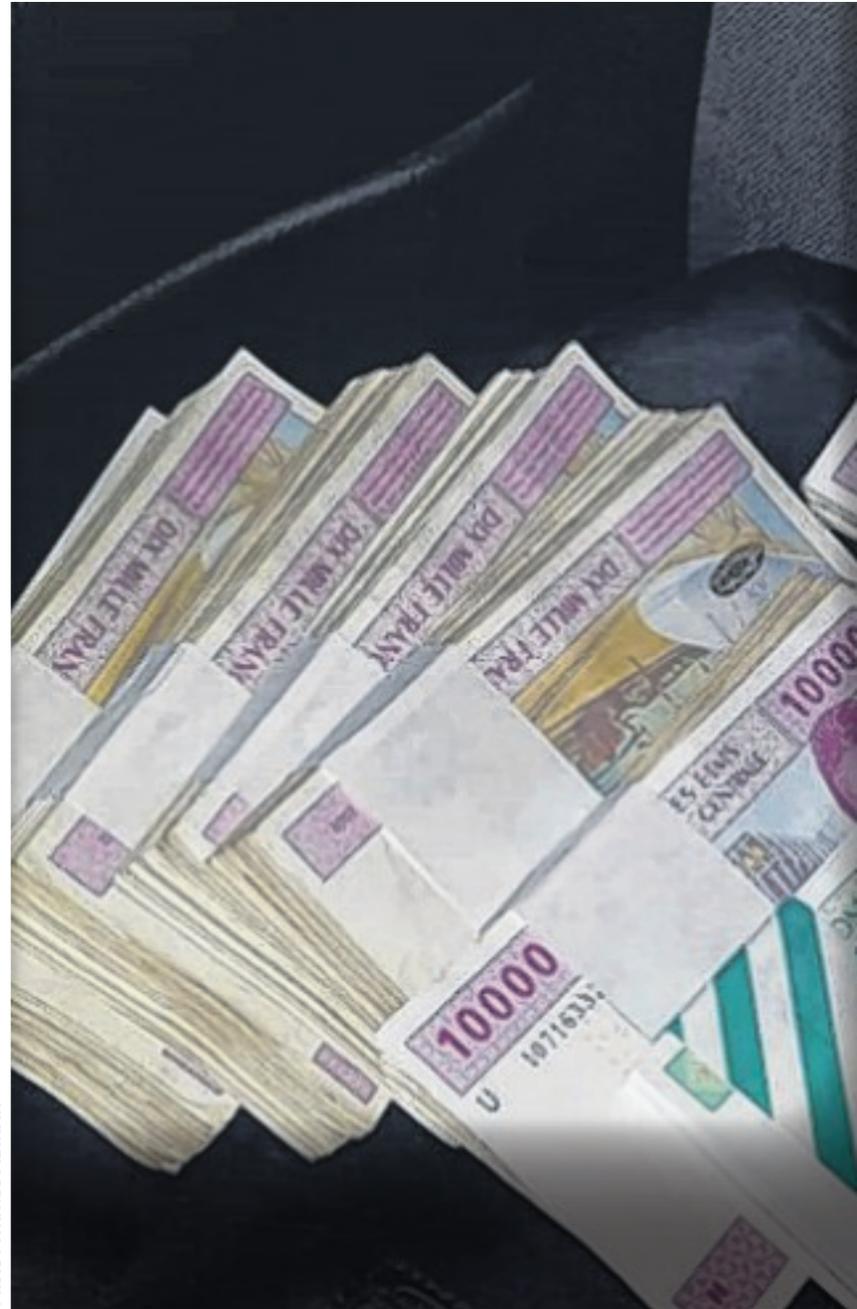


Photo : Wilfried MBINAH

La lutte continue contre les malversations.

«MAMBA» en quelques dates

2017	2018
09-01-2017 : 10 cadres dirigeants de la Poste SA, 2 partenaires et 3 autres personnes arrêtés pour soupçons de détournement.	05-10-2018 : Etienne Dieudonné Ngoumbou, ancien ministre libéré pour raison de santé
10-01-2017 : Magloire Ngambia, ancien ministre, écroué pour détournements de deniers publics.	16-10-2018 : Mohamed Ait Ben Ali, (Satram) libéré
Blaise Wada, coordonnateur de l'Unité de Gestion à l'aménagement des bassins versants écroué pour détournements de deniers publics.	
12-01-2017 : Etienne Dieudonné Ngoumbou, ancien ministre est placé sous mandat de dépôt, détournement de denier publics.	
5 cadres de la poste SA placés placés sous mandat de dépôt. Mandat d'arrêt international à l'encontre de Alfred Mabicka Mouryama, ex PDG. Malversations financières.	
23-03-2017 : Landry Patrick Oyaya patron de L'ANGTI et Grégoire Bayima, ex-député de l'entretien des routes et aéroports en garde à vue.	
03-04-2017 : Dame Ndong Omomone, haut fonctionnaire, inculpée, laissée en liberté provisoire. Mise en cause dans les malversations présumées des travaux du pont de Kango	
24-04-2017 : Léon Ndong Ntème, délégué de la marine marchande placé en détention préventive à la prison centrale de Libreville, en compagnie de son conseiller, Didier Kimbirima pour détournements de deniers publics.	
03-10-2017 : Paul Mapessi, délégué de la SNLS écroué pour détournement de deniers publics.	
	2019
	12 avril 2019 : Blaise Wada, libéré par La Cour de cassation lui accorde sa liberté.

© D. Maikant MOUSSAVOU

Essé de cracher son venin ?



Plusieurs dossiers en attente !

EN matière de corruption et de détournements des deniers publics, ce ne sont pas les dossiers qui manquent à l'appel.

MSM
Libreville/Gabon

Le parquet pourrait, à nouveau, se pencher sur la disparition de plusieurs milliards de francs dans les projets de construction des logements sociaux de Nyonié, Dorade, Mangoumba et Opus One. Mais aussi, des logements jamais livrés de la Société nationale du logement social (SNLS). Les détournements des taxes municipales à la mairie de Libreville entre 2007 et 2013 pourraient également constituer une piste. En effet, dans son dernier rapport de synthèse 2018, la Cour des Comptes avait dévoilé un certain nombre de pratiques et de malversations ayant eu en cours à la municipalité de Libreville, mais aussi dans les mairies des différents arrondissements. Des vérifications des taxes municipales et d'autres frais effectués par la Cour des comptes avaient révélé un système de recouvrement des



Photo : F.M.MOMBO/L'Union

Plusieurs dossiers sont entassés au palais de justice de Libreville.

frais de scolarité des jardins d'enfants présentant de nombreuses carences ; la mauvaise gestion des droits de places au marché ou encore le non-reversement des recettes issues des célébrations de mariages.

Il y a également la volatilité d'une partie des recettes de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDI) entre 2005 et 2018. Durant cette période (13 ans), indique toujours le rapport de la Cour des Comptes, une grande partie des recettes enregistrées par la DGDI n'étaient pas reversées

à son agence comptable mais plutôt... dans un compte logé dans une banque de la place. Des sommes qui se chiffrent en dizaine de milliards de francs, indique la juridiction financière. Et que dire des pots-de-vin et des surfacturations dans l'affaire Santullo ; des implications dans l'affaire Kévazingo... Sans oublier, le scandale des fêtes tournantes et de la construction des stades dont deux dossiers ont depuis été transmis par la Commission nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) au procureur de la République.

CNLCEI et ministère de la Bonne gouvernance : qui fait quoi ?



Photo : BANDOUMA/L'Union

MSM
Libreville/Gabon

Fin de lutter efficacement contre la corruption, le Gabon s'est doté, le 7 mai 2003, d'une autorité administrative indépendante dénommée Commission nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) (Loi N° 003/2003 du 7 mai 2003). Elle a pour mission la sen-

sibilisation, l'investigation et la consultation. En matière d'investigations, la Commission est saisie de sa propre initiative ou par le Commissaire du gouvernement, qui est généralement un fonctionnaire, chargée de représenter le gouvernement ou l'administration. Une fois l'enquête bouclée, la Commission transmet le dossier traité au procureur de la République qui déclenche l'action publique (articles 30 al.3 in fine et 36 loi N° 003/2003

du 7 mai 2003).

Créé en juin 2019, le ministère en charge de la Bonne Gouvernance, de la Lutte contre la Corruption et de l'Évaluation des Politiques publiques définit, quant à lui, la politique générale du gouvernement en la matière. Cependant, le ministère n'est pas un organe d'enquête. Il n'est pas habilité à recueillir ni à conserver les déclarations des biens.

En matière de corruption, ses actions ne peuvent

s'orienter que vers la définition de la politique de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite.

Il convient également de préciser qu'en matière de saisine, le ministère en charge de la Bonne gouvernance, de la Lutte contre la Corruption et de l'Évaluation des Politiques publiques peut saisir la Commission en dénonciation des faits de corruption dont il aurait eu connaissance dans ses missions.